

ANNÉE
2024

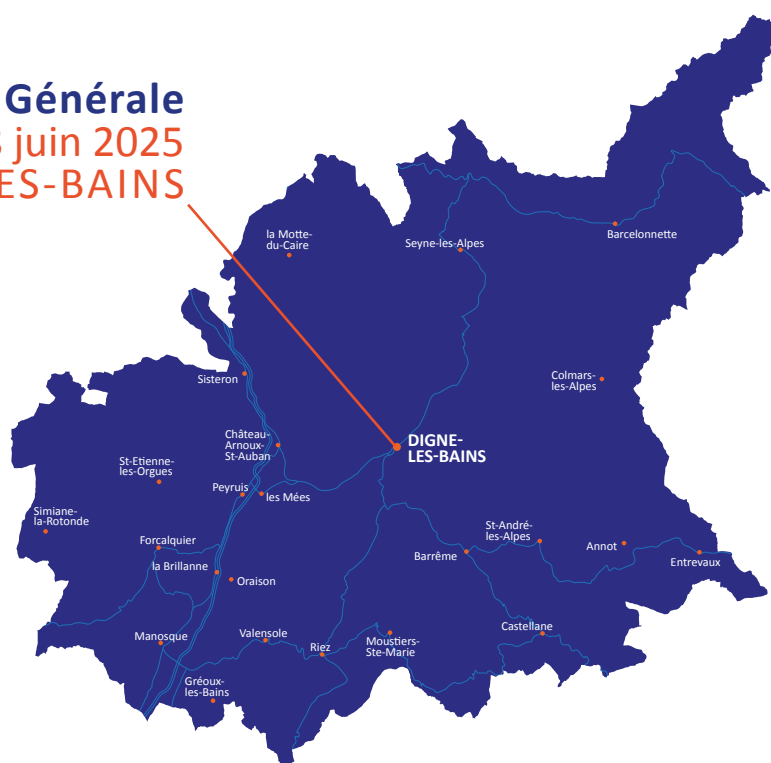
RAPPORT D'ACTIVITÉS ET D'ORIENTATION



Udaf
Alpes-de-
Haute-Provence

UNIS POUR LES FAMILLES

Assemblée Générale
Mercredi 18 juin 2025
à DIGNE-LES-BAINS





AFP - À CŒUR OUVERT
ADMR AVENIR FAMILLES 04
ADMR ANNOT
ADMR BANON
ADMR BARRÊME
ADMR CASTELLANE
ADMR CANTON D'ENTREVAUX
ADMR DUYES BLÉONE
ADMR HAUTE VALLÉE DE L'UBAYE
ADMR MALIJAI
ADMR PAYS DU VERDON
ADMR ORAISON
ADMR PEYRUIS
ADMR CÉRESTE-FORCALQUIER
ADMR SEYNE LES ALPES
ADMR SAINT ANDRÉ LES ALPES
ADMR SISTERON
ADMR VALLÉE DE L'UBAYE
ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION DES AHP (EFA 04)
ASSO DÉP. DES CONJOINTS SURVIVANTS ET PARENTS D'ORPHELINS (ADCS - FAVEC 04)
APF-FRANCE HANDICAP- TERRITOIRE DES ALPES 04-05
LES FRUITS DE LA PASSION
LES LUTINS
LES MARMOTTES
LES MARMOT'S
LES PETITS PLUS
POMME D'API
LA RUCHE SEYNE
LES CANAILLOUS
LE JARDIN ENCHANTÉ
LA MAISON DE LA FAMILLE DES AHP
LES LUTINS CERESTAINS
ASSOCIATION FAMILIALE D'ALLOS
POINT RENCONTRE
AFTC 04-05
ASSOCIATION FAMILIALE DES AUGIERS
ASSOCIATION FAMILIALE DES AHP
LA MAISON DE LA FAMILLE EN PAYS DE FORCALQUIER
CŒUR LAVANDE
JALMALV

RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

Madame Gilberte DUVAL – Présidente

L'année 2024 étant électorale, le Président sortant Monsieur Alain FERETTI a mis au vote l'élection d'un nouveau bureau. Gilberte DUVAL est élue Présidente de l'Udaf des Alpes de Haute-Provence. Elle adresse ses remerciements aux administrateurs et surtout à Monsieur Alain FERETTI précédent Président qui a accepté d'être vice-président afin d'assurer la continuité des missions.

Les points forts de 2024

Des réalisations d'importance se consolident au sein de notre UDAF dans le domaine des actions familiales ; comme avec l'action 1Heure pour 1 Enfant et la création de nouveaux périmètres d'intervention à la médiathèque, à la maison des jeunes, ainsi qu'au quartier des Augiers, avec participation du CCAS.

Le contrat de politique de la ville est renouvelé de 2024 à 2030.

L'Udaf04 est présente sur l'ensemble du département. De Barcelonnette, avec une permanence Point Conseil Budget, à des territoires plus reculés avec l'Accompagnement Vers et Dans le Logement dans un souci de proximité des familles et des personnes vulnérables.

L'antenne de Manosque, dédiée au service PJM a été inaugurée le 26 août 2024 afin de permettre une couverture départementale efficiente.

L'aménagement est réussi. Félicitations pour cette belle initiative. De nombreuses personnalités ou, Madame la Sous-Préfète Chloé DEMEULENAERE, Madame Anne-Marie DURAND Directrice DDETSPP, Madame Stéphanie COLOMBERO représentante du Conseil Départemental, Monsieur Jean Charles BORGHINI Représentant de la région, ainsi que Monsieur le MAIRE de MANOSQUE Camille GALTIER, étaient présents lors de cette inauguration.

Toutefois bien d'autres défis sont à venir, nous comptons sur les bénévoles pour participer aux actions, mais également sur l'adhésion des associations familiales. Pour cela, il convient de mieux se faire mieux connaître et d'être plus représentatif.

Par ailleurs nous avons obtenu le label « GUID'ASSO », programme de structuration des acteurs de l'accompagnement des associations. Ce programme, mis en place par l'État est un soutien et un appui pour la vie associative.

Je remercie l'ensemble du personnel de l'Udaf04 pour son implication et pour un travail de qualité, les pouvoirs publics, les financeurs : Le Conseil Départemental, la CAF, la MSA.

La ville de DIGNE-LES-BAINS et son CCAS, pour leur soutien financier dans la mise en œuvre de nos missions.

Et pour finir remerciements à notre Directeur pour son travail remarquable et son dévouement au service du réseau UDAF.



S O M M A I R E

1 • CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS UDAF 04 - UNAF (2022 - 2026)	p. 10
2 • 1 HEURE POUR 1 ENFANT	p. 13
3 • REAAP 04 - MISSION D'ANIMATION DÉPARTEMENTALE	p. 16
4 • MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES	p. 20
5 • MESURES AD'HOC OU TUTELLES AUX MINEURS	p. 21
6 • LE SERVICE MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE AUX MAJEURS (MPJM)	p. 22
7 • LE SERVICE INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF 04)	p. 27
8 • SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DÉPLACÉES D'UKRAINE	p. 28
9 • HABITAT INCLUSIF	p. 29
10 • LE POINT CONSEIL BUDGET	p. 30
11 • ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT	p. 31

Le mot du directeur :

Frédéric JAY / Directeur Udaf04

Voilà désormais deux ans que j'ai le grand plaisir de vous présenter, lors de l'Assemblée Générale, les avancées marquantes de l'Udaf des Alpes de Haute-Provence.

En mouvement depuis 2023, des actions se sont consolidées au cours de l'année 2024. C'est le cas, de notre Habitat Inclusif de Riez pour lequel une convention accordant le bénéfice de l'aide à la vie partagée a été conclue avec le Conseil Départemental jusqu'en 2030.

Nous poursuivons nos permanences Point Conseil Budget sur Barcelonnette et Digne-les-Bains, cette dernière rencontrant une grande affluence, ainsi qu'une expérimentation en collaboration avec la CDAD (Centre d'accès aux droits) et centre de détention.

Nos actions auprès des familles et des personnes vulnérables se sont aussi matérialisées dans l'action d'Accompagnement Vers et Dans le Logement dite AVDL, afin de trouver toute solution utile de relogement ou de maintien dans les lieux.

Le maintien dans les lieux, justement, a été au cœur de nos préoccupations pour les personnes déplacées d'Ukraine dont nous avons assuré le transfert de baux.

Les familles du département n'ont pas été oubliées et de nombreuses actions ont été programmées tant au niveau local que départemental via le REAAP et ses nombreuses programmations, 1 heure pour 1 enfant ou Lire et faire lire dont l'éventail nous est détaillé dans ce rapport d'activité.

L'année 2024 a été tout aussi riche pour le service protection juridique des majeurs et l'ouverture de son antenne à Manosque ainsi que le renouvellement, pour la seconde année, du projet innovant d'animateur à la vie sociale. Les belles performances de notre service mandataire judiciaire ont été saluées dans les conclusions de notre rapport d'évaluation.

Bien sûr, l'implication des administrateurs et des salariés, au quotidien, dans l'ensemble de leurs missions s'est avérée et reste essentielle.

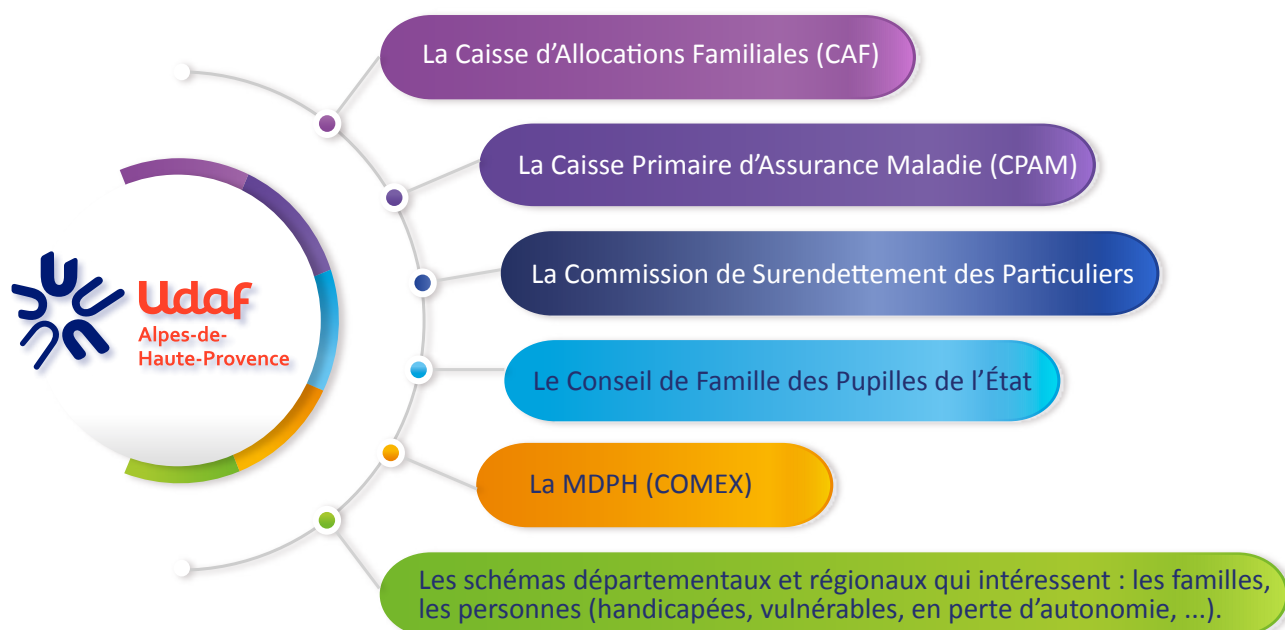
Que chacun soit remercié et valorisé pour sa participation à la lecture de ce rapport d'activité 2024, fruit d'un travail collectif.



L'UDAF 04 AU PLUS PRÈS DES BESOINS ET DES ATTENTES DES FAMILLES

Par Céline HUSSON et Frédéric JAY

L'UDAF 04 représente et défend les intérêts matériels et moraux des familles dans toutes les instances où elle est de droit, représentante des familles, telles que :



NOS PRINCIPALES MISSIONS : PROMOUVOIR, DÉFENDRE, REPRÉSENTER ET GÉRER

L'UDAF 04 est la représentante officielle de l'ensemble des familles du département des Alpes-de-Haute-Provence (AHP). Elle défend et porte des valeurs familiales de solidarité et d'entraide en faveur des familles et des personnes vulnérables. Les UDAF et l'UNAF sont habilitées, suivant le code de l'action sociale et des familles (CASF) Article L211-3 :



Ces missions sont financées par la part 1 du fonds spécial (article L211-10 du CASF).

LA VIE INSTITUTIONNELLE : L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 13 juin 2024



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Implication et engagement

Au 31/12/2024,
le Conseil d'Administration compte

12 administrateurs
9 élus & 3 désignés

Il a été renouvelé par moitié lors de
l'Assemblée Générale du 13 juin 2024.

Sont élus :

Daniel DUBOUCHET (ADMR),
Mohammed ELKHALFI (Point Rencontre),
Alain FERETTI (Association familiale des Alpes-de-Haute-Provence),
Michelle FRISON (Cœur Lavande),
Chantal MARCONCINI (APF France Handicap),
Isabelle PAGNACCO (Cœur Lavande),
Valérie PARADISO (Association familiale des Augiers),
Nidal SHINAWI (Les Canaillous),
Gérald STAS (APF France Handicap).

Sont désignés par leur association :

Gilberte DUVAL (ADCS-FAVEC),
Jackie KERJEAN (APF France Handicap),
Jean TRIPODI (Cœur Lavande).

Cf. liste in fine des administrateurs.



Le 02 octobre 2024, le Conseil d'Administration a élu un nouveau Bureau :

Présidente : Madame Gilberte DUVAL
Vice-Président : Monsieur Alain FERETTI
Trésorière : Madame Valérie PARADISO
Trésorière-adjointe : Madame Michelle FRISON
Secrétaire générale : Madame Chantal MARCONCINI

LES COMMISSIONS INTERNES

Il existe 5 commissions internes :

La liste récapitulative des adhérents 2024 pour l'année de vote 2025 de l'Union Départementale des Alpes-de-Haute-Provence est ainsi arrêtée à :

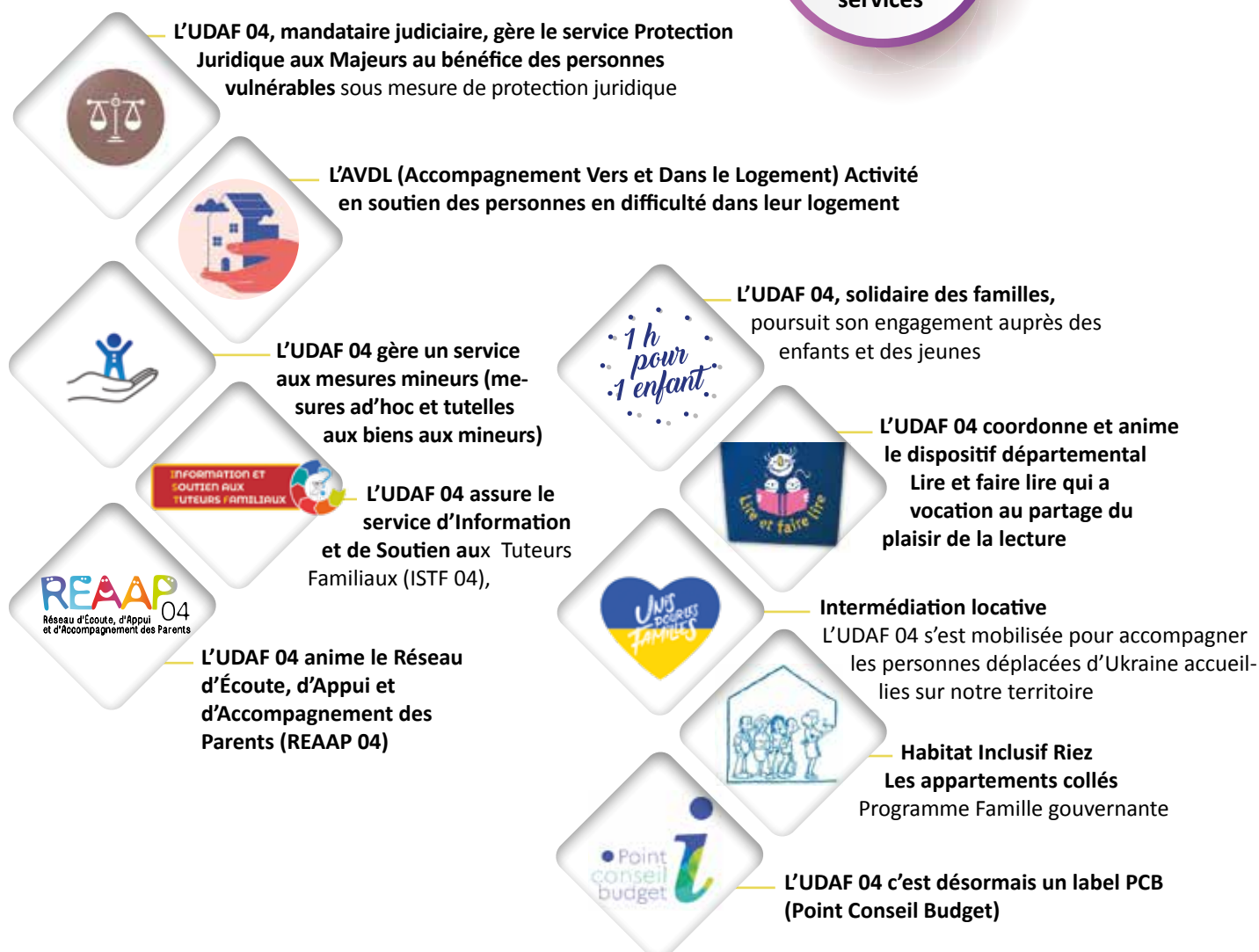
4 172 suffrages

exprimés par **1 626** familles adhérentes

regroupées en **40 associations**



L'UDAF DANS LA GESTION DE SES SERVICES



NOS ADHÉRENTS : LES ASSOCIATIONS FAMILIALES DU 04

2 fédérations :

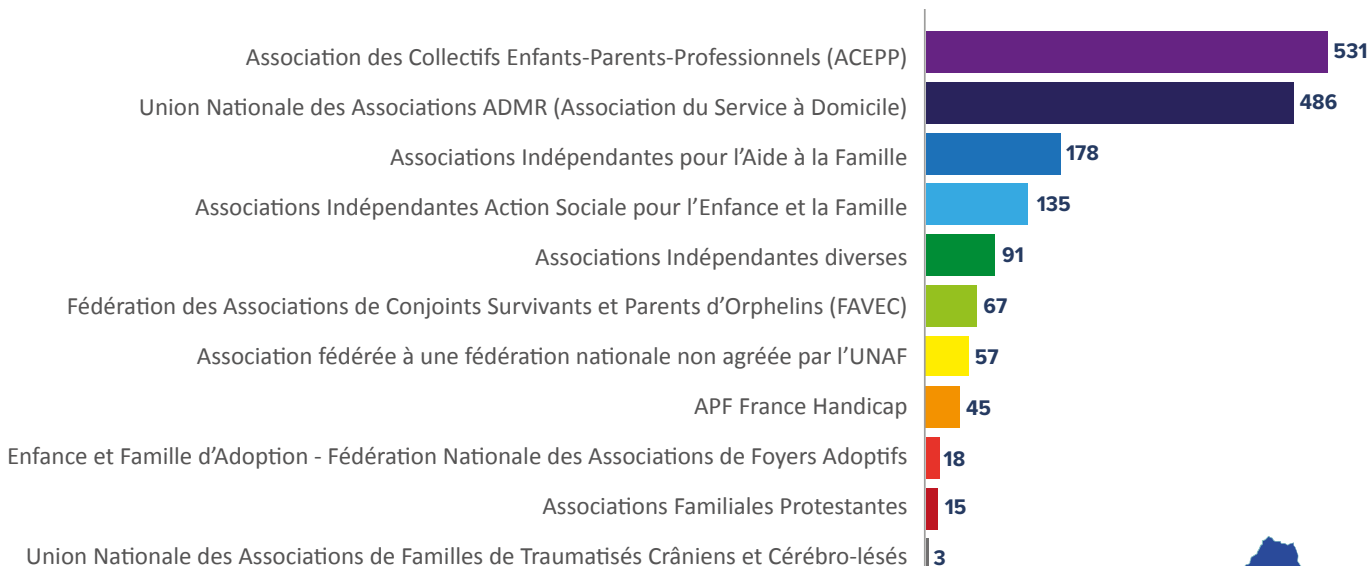
ALPE ACEPP 04 (Association de Liaison Petite Enfance - Association des Collectifs Enfants-Parents-Professionnels)

& FDADMR (Fédération Départementale des Associations ADMR – Aide en milieu rural)

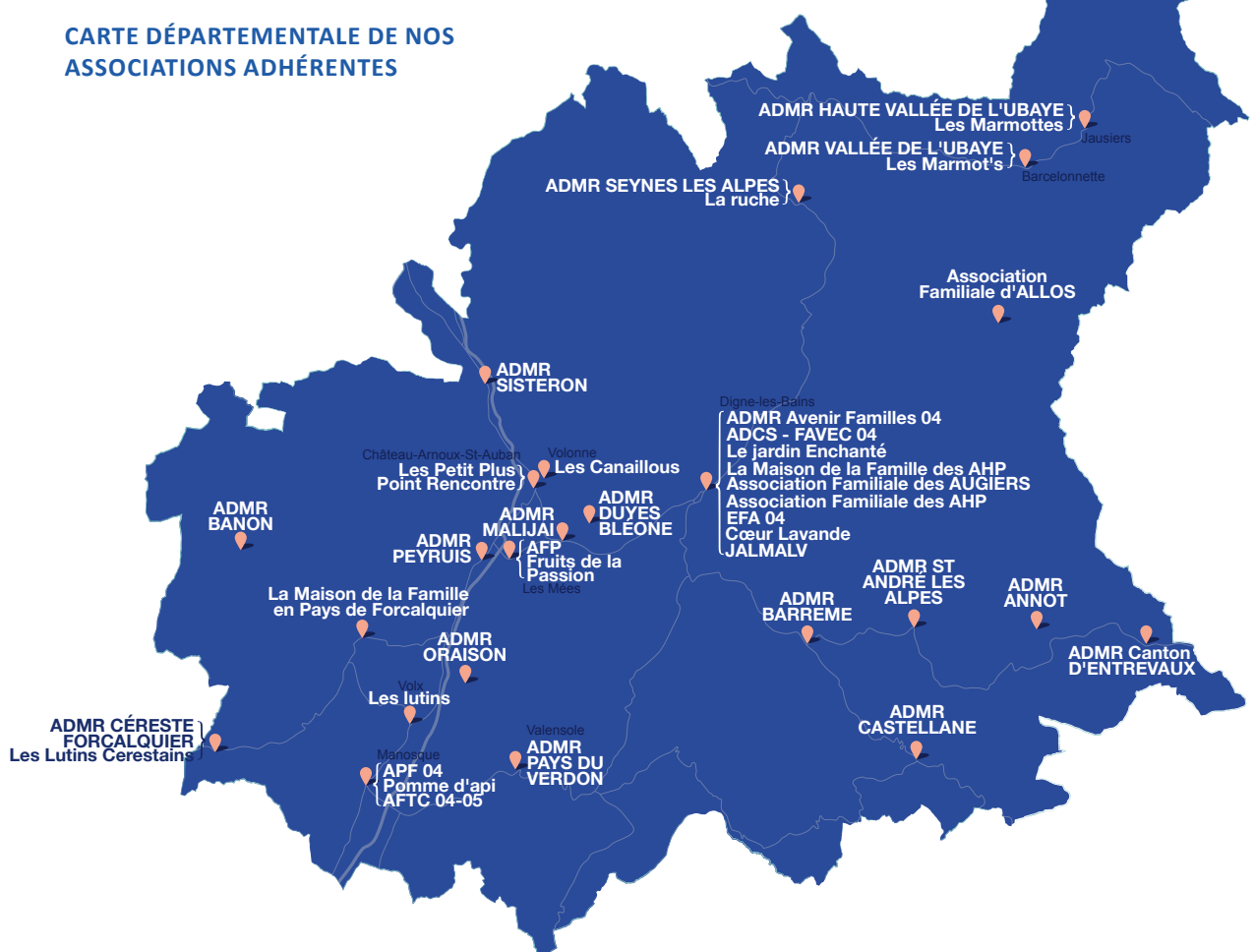
1 groupement familial :

UNAFAM 04 (Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques)

Répartition (par mouvements) des familles dans les associations adhérentes à l'UDAF 04

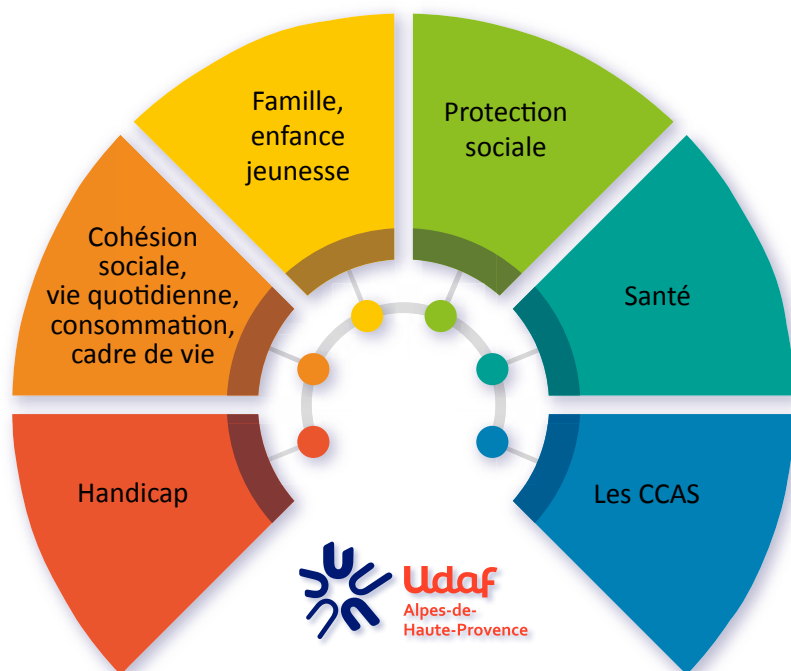


CARTE DÉPARTEMENTALE DE NOS ASSOCIATIONS ADHÉRENTES



LES REPRÉSENTATIONS FAMILIALES

L'UDAF 04 porte la voix des familles et les représente au sein des diverses commissions et instances



Par exemple :

→ Dans les CCAS où les représentants familiaux UDAF 04 animent une action générale de prévention et de développement social dans les communes,

→ Au sein des CCAPEX (Commission Départementale de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions Locatives) où les dossiers individuels sont examinés (les situations particulières sont prises en compte et des actions palliatives mises en œuvre),

→ Dans les Conseils de Famille des pupilles de l'État, les commissions du fonds de solidarité sur le logement, l'action sociale des CAF, etc.

→ Dans d'autres instances sont évoquées et décidées, de façon plus générale, des orientations de politiques publiques en matière de handicaps, de la protection de l'enfance, ...

En 2024, l'UDAF 04 compte 24 représentants familiaux, dont 12 administrateurs. 6 personnes siègent uniquement en CCAS. Ces représentants familiaux ont adressé plus de 109 comptes rendus de réunions et commissions pour +/- 350 heures de présence dans ces instances.

La présence et l'engagement militant de tous les représentants familiaux de l'UDAF 04 est un atout essentiel à la défense des intérêts matériels et moraux des familles. Grâce à l'ensemble de nos bénévoles, les familles du département, par l'intermédiaire de la représentation de l'UDAF 04, figurent dans de nombreuses commissions. Ceci serait impossible sans le concours de toutes les précieuses personnes qui donnent de leur temps. Sachez que l'UDAF 04 est reconnaissante et fière de l'ensemble de ses membres et que votre présence parmi nous l'année prochaine sera encore un grand atout.

Merci à vous !



CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS

UDAF 04 - UNAF (2022 - 2026)

Une nouvelle convention d'objectifs a été signée en 2022 qui lie l'UDAF 04 et l'UNAF sur une période de 4 ans. Ces missions sont financées par la part 2 du fonds spécial (article L211-10 du CASF). Les actions figurant dans la nouvelle convention pluriannuelle et qui seront conduites par l'UDAF 04 sur les prochaines années sont :

- ➔ **Action 1 - Numérique « Conseil, Accompagnement et Parentalité »**
- ➔ **Action 2 - Partager la lecture (dispositif Lire et Faire lire)**
- ➔ **Action 3 - Familles Gouvernantes : inclusion sociale en habitat inclusif et partagé en faveur de personnes porteuses d'un handicap psychique**

Action 1 – NUMÉRIQUE « CONSEIL, ACCOMPAGNEMENT ET PARENTALITÉ »

Par Sandrine BERGER

Le numérique : un des défis majeurs dans le quotidien des familles d'aujourd'hui

Selon une enquête réalisée par l'OPEN (Observatoire de la Parentalité et du Numérique) et l'UNAF, 53% des parents (44 % en 2023) ne se sentent pas ou pas assez accompagnés dans l'encadrement de la pratique numérique de leur(s) enfant(s) et sont en demande d'accompagnement

L'UDAF 04 poursuit son action pour une seconde période d'engagement (2022-2026) via la convention d'objectif UDAF-UNAF.



3 rencontres de parents ont été organisées en 2024 :

Les 21 mai et 5 novembre en partenariat avec la CPAM de Digne – intervention dans le cadre des cafés parents auprès des personnels de la CPAM - 20 parents ont participé (19 mères et 1 père).

Le 21 novembre 2024 en partenariat avec le service infirmier de Provence Alpes Agglomération à la crèche de Malle-moisson (atelier annulé en raison d'une alerte météo lancée par la préfecture).

➤ **Mise en place d'un groupe de travail (acteurs locaux et départementaux) :** en avril 2024, partant du constat d'un manque de lisibilité des actions sur le territoire, l'UDAF 04 a engagé une démarche de réflexion-action collaborative sur la question de la parentalité et du numérique.

L'objectif de ce groupe de travail est : d'établir un état des lieux des acteurs et actions sur le territoire, de recueillir les besoins des parents et des professionnels et d'engager une réflexion sur une action concertée avec les acteurs en lien avec cette thématique.

Le groupe de travail s'est positionné sur une journée collective afin d'accompagner les familles (octobre 2025).

Les objectifs de cette journée sont :

- Le partage de conseils pratiques (utilisation des outils numériques, bonnes pratiques)
- Favoriser le lien parents-enfants grâce à des activités éducatives et ludiques, numériques et non-numériques (alternatives aux écrans)

➤ **Relais des informations transmises par le pôle numérique de l'UNAF** via les sites : « Mon enfant et les écrans » et « PédaGoJeux » (plus dirigé vers les jeux vidéo). Les informations sont relayées sur la page Facebook de l'UDAF 04 et/ou du REAAP 04, et auprès des partenaires, notamment ceux des réseaux locaux REAAP.

Participation aux groupes de travail de l'UNAF :

26/03 et 24/09 (en présentiel – UNAF) et le 30/05 en visio-conférence

27/08 - groupe de travail restreint sur la mise en place d'outils d'animation (visio-conférence)

Autres participations :

19/02 - participation à la table ronde Parentalité et numérique à la journée du NEC (Numérique en commun) Éducation aux médias -Parentalité et numérique- Digne-les-Bains

3/04 - Webinaire de la CNIL sur la protection des données personnelles – en visio-conférence

Le 10/12 - webinaire M'PEDIA : atelier de prise en main de l'outil « Moins d'écrans, plus d'interactions ».

Action 2 – LIRE ET FAIRE LIRE

Par Sandrine BERGER



« Pour un peuple de lecteurs » : telle est la vision de l'association Lire et faire lire qui s'est donnée pour missions de partager le plaisir de la lecture, de promouvoir une citoyenneté active et de favoriser l'échange intergénérationnel. Fondée en 1999, l'association Lire et faire lire permet à des lecteurs bénévoles de 50 ans et plus d'offrir une partie de leur temps libre aux enfants pour stimuler le goût de la lecture et de la littérature.



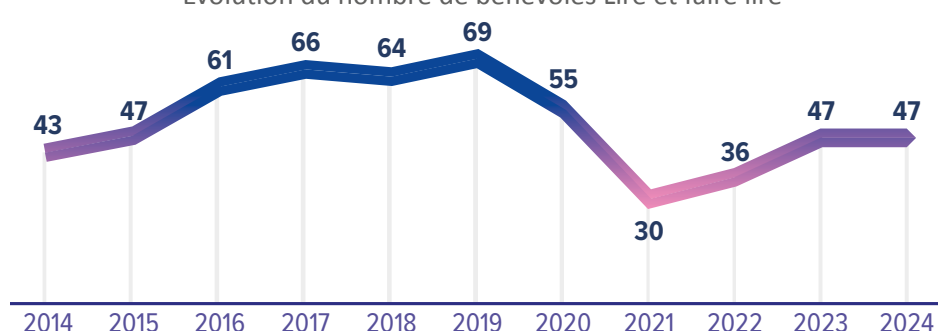
Lire et faire lire dans les Alpes-de-Haute-Provence :

L'UDAF 04 coordonne le dispositif sur le département des Alpes-de-Haute-Provence, depuis l'année scolaire 2002-2003 : la mission est large ! Elle englobe la recherche et l'accueil des lecteurs, leur accompagnement vers et dans les structures d'accueil, la formation du réseau, le montage des dossiers de subvention, ...

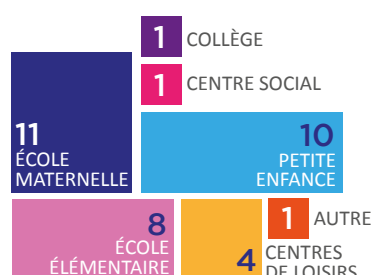
Dans le cadre de cette mission, nous participons également aux journées nationales organisées par l'UNAF et/ou l'association Lire et faire lire. A ce titre, nous étions présents :

- Le 25/06 – Journée des coordinateurs Lire et faire Lire des UDAF dans les locaux de l'UNAF
- Les 14 et 15/11 – Bilan national et colloque – BNF Paris

Évolution du nombre de bénévoles Lire et faire lire



11 nouveaux inscrits ont permis de maintenir le nombre de bénévoles et de compenser le nombre de départs. L'attractivité de ce programme reste importante pour les personnes en recherche d'une activité de proximité, de lien et désireuses de s'investir.



↳ Répartition par type de structure

36 structures (contre 29 l'année précédente) ont accueilli le dispositif Lire et faire lire : les structures d'accueil de la petite enfance et les écoles (maternelles et élémentaires) sont les plus représentées – 3 nouvelles communes accueillent le dispositif : Pierrevet, Peipin, Saint-Auban.

↳ Accompagnement des lecteurs bénévoles :

5 rencontres organisées dont 3 journées de formation thématiques : 21 lecteurs ont participé à au moins une rencontre. Thématiques proposées : Les stéréotypes dans la littérature jeunesse, la lecture à haute voix, le conte populaire de tradition orale. Pour enrichir ce programme, nous avons relayé les propositions des partenaires et notre réseau a participé à la journée professionnelle de l'association Éclat de lire, aux formations dispensées par la Médiathèque départementale (dont la journée professionnelle premières pages) et à la formation organisée dans le cadre de la politique de la ville (valeurs de la république et laïcité).



↳ Temps forts :

Activités et lien avec les familles

Organisation sur le quartier du Pigeonnier (QPV Digne) d'une veillée intergénérationnelle et d'ateliers pour les familles et les enfants – les 4 et 5 juin 2024 avec Pascale Breyse, autrice et illustratrice jeunesse. Une soixantaine de personnes, adultes et enfants ont participé.

Faire du lien entre nos dispositifs « Lire et faire lire » et « Une heure pour un enfant » :

Animation : le 12/06/2024, nous avons proposé, sur le quartier du Pigeonnier aux enfants et familles qui fréquentent la bibliothèque de rue et le dispositif d'accompagnement à la scolarité une séance sur la thématique de l'égalité fille-garçon : des lectures d'albums et de jeux ont été intégrés à la séance. 22 participants (enfants, parents, bénévoles) ont participé à ce temps. Une proposition à reconduire et de nouveaux partenariats à construire.



Action 3 – FAMILLES GOUVERNANTES : INCLUSION SOCIALE EN HABITAT INCLUSIF ET PARTAGÉ EN FAVEUR DE PERSONNES PORTEUSES D'UN HANDICAP PSYCHIQUE

Par Frédéric JAY

Inscrit dans les orientations de l'UDAF, le dispositif Familles Gouvernantes a pour objectif la mise en place d'une location ou co-location, dans un logement en milieu de vie ordinaire, entre 5 à 6 personnes en situation de handicap psychique, dont l'état de santé est stabilisé. Depuis janvier 2023, l'Udaf 04 porte un habitat inclusif dénommé « Les appartements collés ».

Ce dispositif permet d'agir auprès de ces publics en faveur :

- De l'inclusion sociale et citoyenne des personnes handicapées psychiques ;
- Du respect de leurs droits et libertés quant à leur choix relatif au mode et lieu de vie ;
- De leur bien-être et leur qualité de vie ;
- De la stabilisation de leur parcours de soins et de vie ;
- Du soutien à l'autonomie ;
- Du vivre ensemble ;
- De l'apprentissage de pratiques responsables en matière de gaspillage alimentaire, consommation, énergétique.

En effet, comme le souligne un extrait du rapport PIVE-TEAU-WOLFROM, paru en juin 2020, « Demain, je pourrai choisir d'habiter chez vous », le déploiement de l'habitat inclusif « n'est pas seulement une politique sociale du grand âge ou du handicap, ni même une politique de l'habitat, c'est un projet de société ».

Ce projet prend tout son sens lorsqu'il se pose en palliatif au maintien ou à l'entrée en institution.

Notre démarche vise à soutenir l'autonomie des personnes et la participation citoyenne.

C'est une animation à la vie ordinaire



1 HEURE POUR 1 ENFANT

« Une heure pour un enfant » est une action de solidarité éducative qui a pour ambition d'aider les enfants et les jeunes à réussir leur scolarité et à s'épanouir à l'école.

1 - Activités et missions :

La participation et l'implication des parents sont importantes, car c'est dans l'environnement familial que s'enracinent les motivations scolaires. Dans cette dynamique des points réguliers sont faits avec les familles.

Les missions : Les interventions des bénévoles s'articulent autour de différents axes et approches :

- Méthodologie et scolarité
- Du renforcement de l'estime de soi
- De l'ouverture culturelle et citoyenne
- Du lien auprès des parents et l'école

2 - Les moyens mis en œuvre

Les accompagnateurs bénévoles

16 accompagnateurs scolaires dont 6 hommes et 10 femmes
4 nouveaux bénévoles ont rejoint l'équipe - La médiane d'âge se situe à 67 ans.

990 heures de temps de bénévoles sont comptabilisées, incluant les temps de préparation des séances collectives ou individuelles, les temps d'échange avec les parents ou les partenaires, les réunions, les débriefings et bilans ou encore les sorties culturelles.

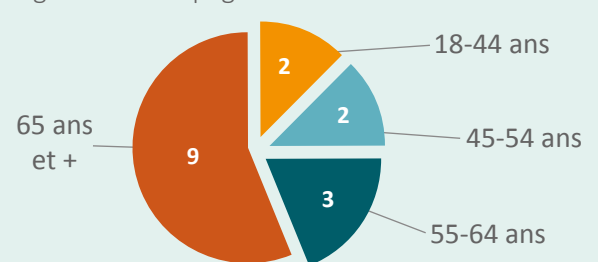
Typologie des enfants et familles :

Le dispositif accompagne 49 enfants soit 37 familles dont :

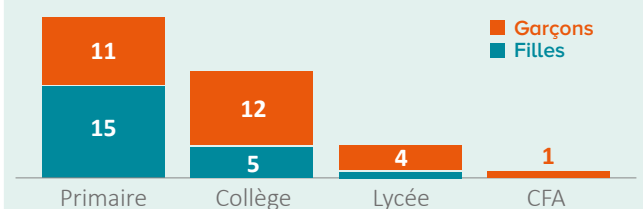
21 filles (15 élèves du primaire, 5 collégiennes, 1 lycéenne)
28 garçons (11 élèves en primaire, 12 collégiens, 4 lycéens, 1 apprenti)

10 % des familles ne parlent pas la langue française, pour 16% c'est l'un des deux parents qui ne maîtrise pas le français, 37% des familles sont monoparentales, exclusivement des mères célibataires.

Âge des accompagnateurs à la scolarité

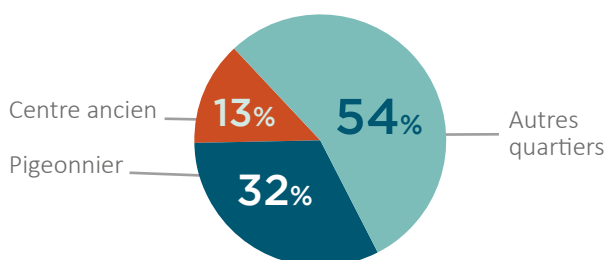
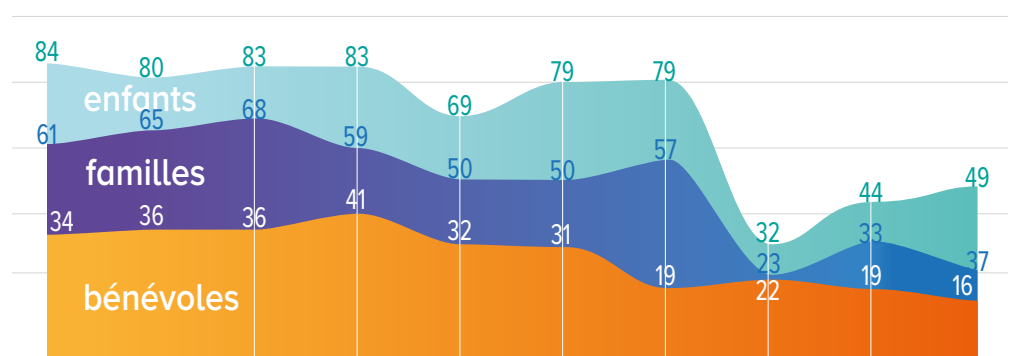


Répartition par niveau et par genre



Nombre d'enfants, familles et bénévoles depuis 10 ans.

Le nombre d'enfants et de familles est en légère progression cette année



Intervention sur les quartiers prioritaires

29 enfants sur 49 résident dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville soit 41% des enfants accompagnés.

- Quartier du Pigeonnier – 14 enfants
- Quartier du Centre Ancien – 6 enfants



3 - 2 types d'accompagnements :

→ **Accompagnement collectif** : 4 groupes - 34 enfants :

1. Groupe primaire au Centre d'Animation Sociale du Pigeonnier les lundis de 16h45 à 18h15 : 10 enfants /4 accompagnateurs
2. Groupe primaire de la Médiathèque François Mitterrand, les mercredis de 10h30 à 12h : 10 enfants /4 accompagnateurs
3. Groupe collège au Centre Desmichels, les mercredis de 17h30 à 19h : 8 enfants / 2 accompagnateurs
4. Groupe collège au Centre d'Animation Sociale du Pigeonnier les jeudis de 17h à 18h30 : 3 à 5 enfants : / 1 accompagnateur et le coordinateur

→ **Accompagnement individuel**

16 enfants bénéficient d'un suivi individualisé - 9 accompagnateurs encadrent cette activité.

4 - Projet socio-éducatif

Pour les enfants :

- Initiation aux échecs
- Des temps d'échange et de débats sur la thématique du harcèlement scolaire, les discriminations, des sujets d'actualité. L'objectif est de valoriser différentes compétences psychosociales.

Pour les familles, des sorties et ateliers culturels :

- 9 mai 2024, au **musée Promenade**
- 15 Mai 2024, un atelier commun sur la thématique de l'égalité filles / garçons au CAS du Pigeonnier, lecture d'histoires et animation du jeu « c'est cliché »
- 29 mai 2024, la **crypte archéologique de Notre Dame du Bourg**
- 04 juin 2024, une **veillée intergénérationnelle autour du livre avec Pascale BRESSE**
- 05 juin 2024, un **atelier Carnet d'émotion** animé par Pascale BRESSE



4 familles à
Ludirunner



Dans le cadre du CLAS, l'UDAF 04 a proposé une action d'accompagnement adaptée aux parents qui présentent des difficultés d'usage de la langue française en ciblant une thématique favorisant l'implication des parents dans la scolarité de leur enfant : le jeu

→ 5 séances parents- enfants autour du jeu de société ont eu lieu (24 janvier, 8 février, 14 mars, 11 avril, 16 mai entre 17h et 19h dans le local de l'association Ludirunner.



5 - Réseau des coordinateurs/trices CLAS du département

Différentes structures ont obtenu l'agrément CLAS sur le département comme l'UDAF 04

- Les centres sociaux sur les secteurs de Château-Arnoux Saint Auban, Forcalquier, Manosque et Sainte Tulle
- L'Espace Collaboratif Équitable (E-C-E), nouvel opérateur sur Malijai
- L'AGOC à Sisteron
- L'ADSEA (service ATPE) à Manosque

À l'initiative de la CAF et du REAAP, les coordinateurs se réunissent au cours de l'année pour partager leurs expériences de coordination de ce dispositif, qui compte tenu des réalités de terrain, n'a pas la même dynamique et modalité d'intervention d'un territoire à l'autre.

Sont partagés dans le cadre de nos réunions des problématiques communes :

- La mobilisation et la gestion des accompagnateurs scolaires bénévoles,
- L'impact de l'action auprès des jeunes et des familles,
- Les outils autour de l'évaluation globale de l'action,
- Le cadre référentiel d'intervention CLAS.



REAAP 04 - MISSION D'ANIMATION DÉPARTEMENTALE

Par Alexandra MONTOYA, Sandrine BERGER

Le Réseau d'Écoute d'Appui et d'accompagnement, un réseau de soutien aux initiatives locales en faveur des parents !

Accompagner la mise en œuvre des projets de soutien à la parentalité est la principale mission du REAAP 04, un dispositif financé par la CAF 04, le Département 04 et la MSA Alpes Vaucluse, et animé par l'UDAF 04 depuis 2010.

Bassin de FORCALQUIER et BANON

Bassin de MANOSQUE

Bassin d'ORAISON et RIEZ

Bassin MOYENNE DURANCE

Bassin de DIGNE et SEYNE

Bassin Hautes vallées VERDON VAR

Bassin vallée de l'UBAYE

Voici les principaux temps forts du réseau REAAP sur l'année 2024

1 - À destination des professionnels du réseau



L'appel à projets REAAP 2024

La CAF 04, le Département 04 et la MSA Alpe Vaucluse renouvellent chaque année l'appel à projets REAAP départemental qui vise à apporter un soutien financier aux structures qui développent une ou plusieurs d'actions de soutien à la parentalité.

Lancement de l'appel à projets : 20 novembre 2023

Date de clôture : 8 janvier 2024

Nombre de projets déposés : 43 (stable par rapport à n-1)

Nombre de projets financés : 40

Le Comité d'Animation Départemental du 3 octobre 2024 à Volx

Cette rencontre a été l'occasion de réunir toutes les structures, professionnel·les salarié·e·s ou bénévoles et parents, qui conduisent (ou souhaitent développer) diverses actions à destination des parents sur le département.

L'objectif principal de cette instance du réseau organisée chaque année est d'offrir un espace d'échange à destination des acteurs du réseau pour réfléchir, partager les savoir-faire, se nourrir des expériences des uns et des autres. Cette rencontre constitue essentiellement un temps d'interconnaissance et de dynamique collective de travail en réseau. Les professionnels ont pu se questionner ensemble

... ➔



sur la nouvelle charte nationale de soutien à la parentalité (parue en fin 2022) et échanger des pratiques autour de la mobilisation/participation des parents aux actions organisées au sein des structures.

Un succès inattendu avec près de 50 structures représentées telles que des crèches, Relais petite enfance, espaces de vie sociale, médiathèque, services municipaux, CAF, PMI/CMS, CCAS, ludothèques, associations culturelles...



CONSIGNE

Si j'avais un super pouvoir pour résoudre mes difficultés du moment (au niveau professionnel) lequel serais-je ?



Indiquer sur l'étiquette :
Ligne 1 prénom/ structure
Ligne 2 super pouvoir



LA JOURNÉE DE DÉCOUVERTE EXPOSITION « LES LUCIOLES, L'ART DE L'ENFANCE » AVEC LE MUSÉE GASSENDI

Dans le cadre d'un partenariat avec le Musée Gassendi de Digne-les-Bains, qui a accueilli l'exposition « les lucioles, l'art de l'enfance », le Reaap a proposé aux professionnels de participer à un atelier d'échange à la croisée des chemins entre l'art, la culture et la parentalité.

Pourquoi cette proposition ?

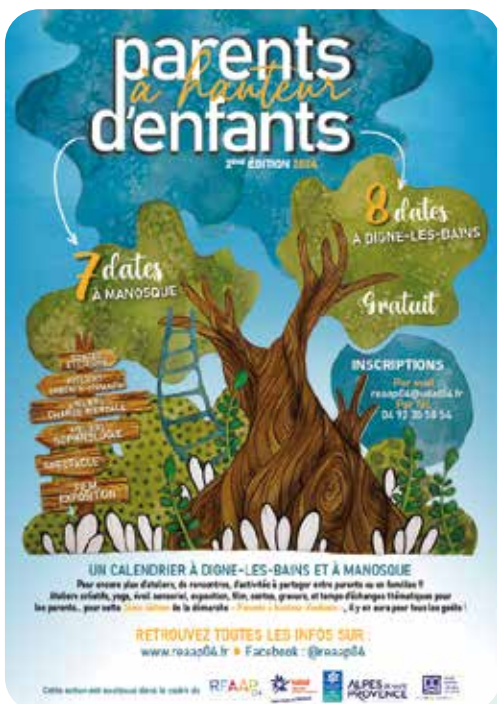
Aller vers l'art et la culture constitue une véritable occasion pour accompagner les parents ...autrement, favoriser la qualité du moment et de la relation parent-enfant, de renforcer les liens. L'accès à la culture est ainsi une autre porte d'entrée, à explorer ensemble. L'équipe du Musée Gassendi a accueilli une quinzaine de professionnels pour découvrir les magnifiques livres d'artistes pour enfants, le jeudi 12 décembre 2024.

Un très joli temps de découverte, en douceur pour ces professionnels du réseau, qui ont découvert des artistes visionnaires -créateurs d'objets artistiques et d'éveil - pour les tout-petits et leurs parents.



A M
B U
L O
musée
GASSENDI

2 - À destination des parents/familles



Parents à hauteur d'enfants : une action de mise en réseau en direction des parents

Une démarche multi-partenaire coordonnée par l'UDAF 04, sur les territoires de Manosque (pour la 2^{ème} édition) et dupliqué à Digne-les-Bains pour la première fois en 2024. Cette démarche commune offre ainsi l'occasion de mettre en travail les valeurs et ambitions inscrites dans la charte nationale de soutien à la parentalité.

Financement CAF04/CD 04/ MSA Alpe-Vaucluse dans le cadre de l'AAP REAAP.

Visée du projet :

- Prendre soin des parents et nourrir la relation parent-enfant
- Proposer des espaces de paroles sécurisants et de répit pour les parents
- Faire connaître aux parents les structures et ressources locales à leur disposition

En 2024, l'ensemble des rencontres a touché 306 adultes et 110 enfants :

- 7 ateliers parent-enfants
- 8 rencontres dédiées aux parents
- 14 professionnels intervenants

Thématique en fil rouge : les violences éducatives ordinaires

Focus : Programmation du spectacle « Ma non-violence ordinaire » le 18 septembre 2024 au Centre Culturel de Digne les Bains. (142 spectateurs)

Écrit et interprété par une comédienne québécoise formée à la Communication Non Violente depuis 10 ans (Ericka Leclerc Marceau), ce solo parle d'éducation, des conflits en famille, dans le couple et même des conflits en soi ! Une heure pour rire et réfléchir à «comment vivre plus en paix avec soi-même, ses enfants, son conjoint, ses proches et les autres ! Un spectacle étonnant qui illustre les émotions et l'intensité qui nous traversent. Un spectacle construit en direction des parents, accompagnant.e.s de la petite enfance, aux futurs parents, aux enfants devenus grands, aux parents devenus grand-parents etc.



Écouter l'interview de la comédienne sur Fréquence Mistral ici
https://www.frequencemistral.com/La-communication-non-violente-un-theme-qui-interesse-parents-et-professionnels_a15077.html



3 - Animation et appui aux dynamiques locales de réseau

La force du réseau est d'assurer les conditions de développement d'un maillage territorial efficace dans lequel les acteurs (parents et professionnels) articulent et coordonnent leur action dans l'intérêt de la population.

À ce titre, l'animatrice départementale travaille en étroite collaboration avec les professionnels de terrain (référents de proximité REAAP, centres sociaux, espaces de vie sociale, professionnels de la petite enfance, établissements scolaires, associations de parents d'élèves, ...) qui mettent en œuvre des actions de proximité à destination des parents. (ex : le printemps des familles coordonné par le centre social à Manosque du 15 au 27 avril 2024, visio conférence organisée par la FCPE « bon copains-mauvais amis : avec les potes comment ça marche ? le 24 septembre 2024, etc.) Il s'agit également de poursuivre les passerelles dans les domaines où la parentalité est questionnée. Le REAAP est systématiquement associé aux travaux des partenaires dès lors que les enjeux de la parentalité sont questionnés. Les actions inscrites dans le cadre du SDSF et la dynamique apportée par la CAF favorisent notamment les liens avec le réseau. La professionnelle en charge de l'animation départementale est associée au sein des copils ou comité de suivi de différents dispositifs et actions à destination des parents (dispositif CLAS, Maison des Adolescents, Prestations jeunes, LAEP, CDSF, CTG, Centres sociaux, EVS, Guid'Asso...).

UDAF 04 – RÉFÉRENT PARENTALITÉ DU BASSIN DE DIGNE

Par Sandrine BERGER



Depuis 2009, l'UDAF 04 est également référente du REAAP sur le Bassin de Digne. Ce territoire s'étend jusqu'à Seyne-les-Alpes et la Vallée de l'Asse (commune de Bras d'Asse). Au vu de sa géographie et des réalités de secteur, la dynamique de réseau se concentre essentiellement sur Digne, sur lequel est présent un important réseau d'acteurs locaux : collectivités, institutions, associations de divers champs d'intervention (social, santé, culture, etc.).

Les liens inter-structures développés au fil des ans ont peu à peu permis la mise en réflexion et en travail autour des problématiques relevées par les partenaires locaux.

Réunions du réseau local les 13 janvier, 19 mars et 12 septembre : ces réunions ont été le lieu d'échanges et de partage d'informations entre différents acteurs institutionnels et associatifs (services municipaux, Maison Départementale des Adolescents, structures de la Petite Enfance (crèches et RPE), ADSEA 04,...

Sur le secteur de Digne, plusieurs constats ont émergé à l'issue de différentes réunions de réseau :

- L'absence d'actions collectives à destination des parents (informations et échanges, groupe de parole, entraide entre pairs ; ...),
- Les besoins d'accompagnement des parents autour des enjeux du numérique, (risques des pratiques numériques, temps d'écran et impacts sur la santé, alternatives positives aux écrans, posture des professionnels et messages diffusés aux familles...),
- Questionnements Relation famille-école, lien avec les dispositifs de réussites éducatives,
- L'orientation du public vers les structures relais : identifications et interconnaissances des structures,
- Articulation vie professionnelle-vie familiale : accompagner les familles vers des espaces de ressources et de répit.

➤ La problématique du numérique sur le territoire Dignois

En lien avec la convention d'objectif UDAF/UNAF Numérique « Conseil, accompagnement et parentalité » nous avons choisi d'orienter et de préciser notre démarche de réseau local parentalité autour des enjeux d'accompagnement des parents sur la thématique du numérique – voir le chapitre concernant la Convention Pluriannuelle d'Objectifs.

➤ Actions collectives à destination des parents :

Programme « Parents à hauteur d'enfants »
Participation aux réunions des 14 décembre 2023, 23 janvier et 14 mars 2024.

➤ Participation aux instances locales et autres, réunion du réseau en tant que référent parentalité

Dans le cadre de cette mission, l'UDAF participe à diverses instances, réunions, et groupes de réflexion :

- CDSF – commissions parentalité des 24 janvier et 1^{er} octobre (CAF Digne-les-Bains),
- Comité d'animation départemental du 3 octobre à Volx,
- Comité de pilotage du 17 décembre à Digne-les-Bains,
- Réunion sur le projet social du Centre social de Digne-les-Bains le 18 juin,
- Réunion des référents de secteur REAAP du 17 décembre (CAF - Digne-les-Bains),
- Comité technique de la MDA le 5 avril à Digne-les-Bains.

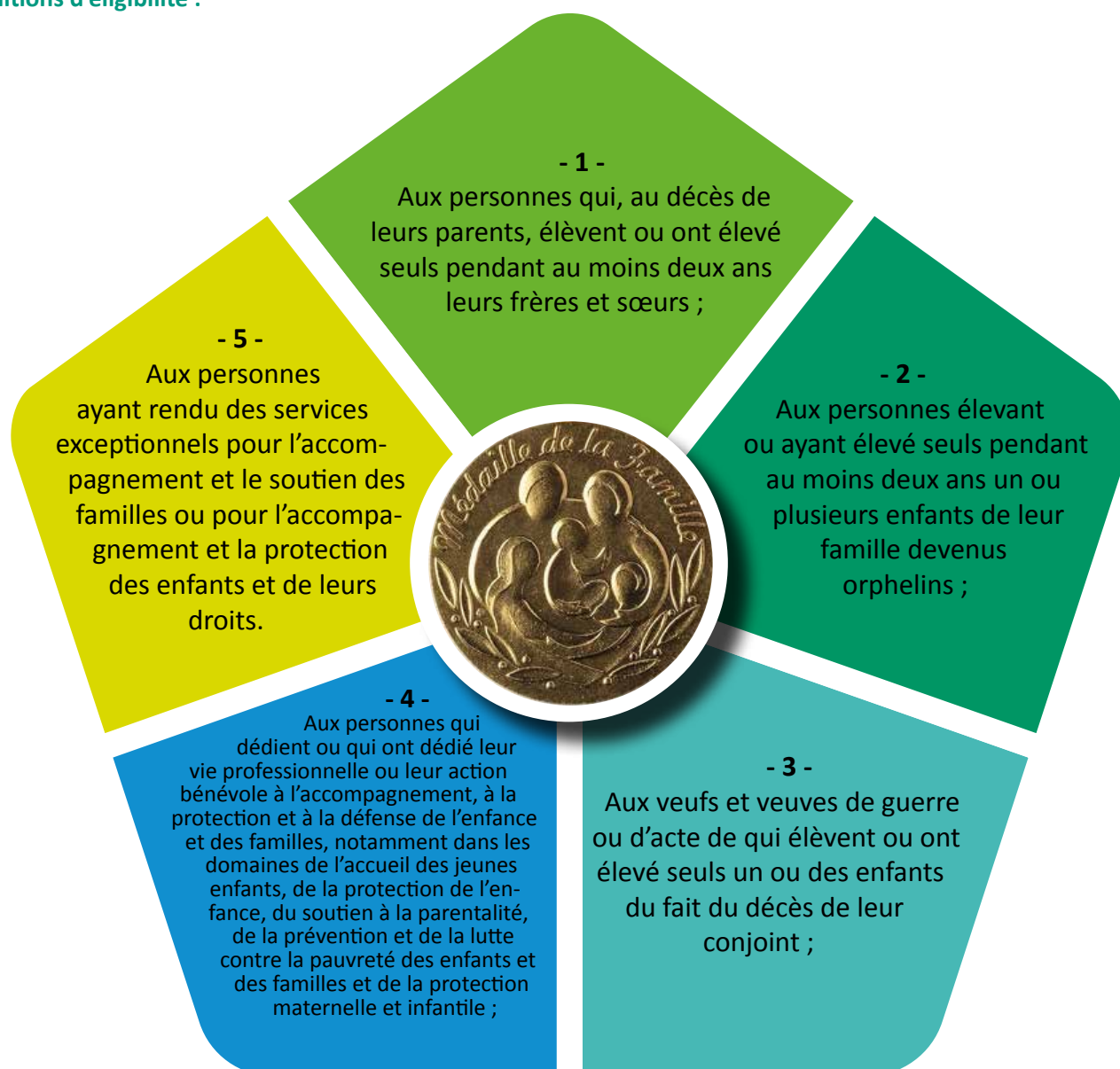
MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

Par Sandrine BERGER

L'UDAF 04 assure le secrétariat de la Médaille de l'Enfance et des Familles.

Les candidatures ou les propositions doivent être déposées à la mairie du domicile des candidats.

Conditions d'éligibilité :



MESURES AD'HOC OU TUTELLES AUX MINEURS

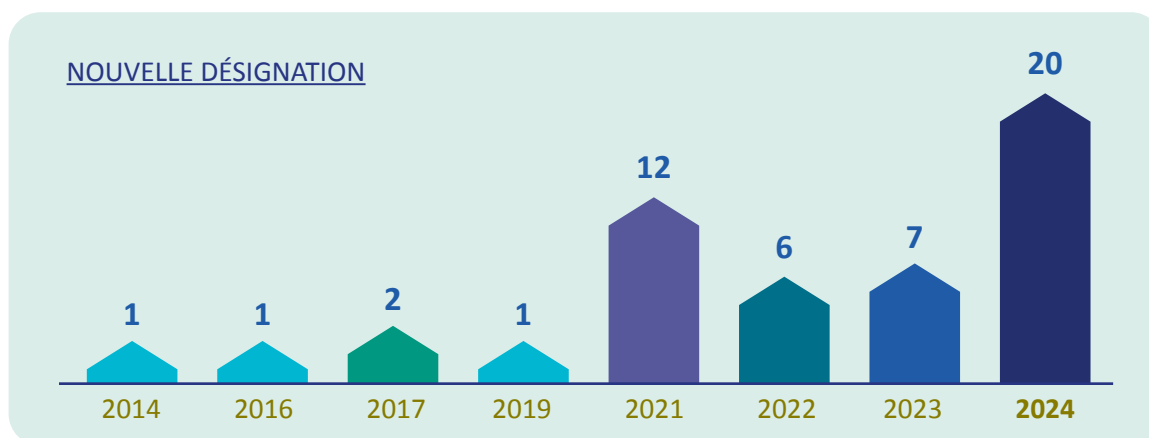
Par Lindie LIKAJ le 31/03/2025

L'UDAF 04 gère depuis plusieurs années des mesures ad'hoc ou tutelle aux biens en faveur d'enfants mineurs. Sur les dernières années ce chiffre augmente de manière significative. Il s'agit pour une majorité de mesures ouvertes par le Juge des tutelles des mineurs siégeant au sein du Tribunal Judiciaire de Digne les Bains. La mission est précise et momentanée, pour laquelle l'administrateur ad'hoc reçoit des pouvoirs limités (défendre les intérêts de l'enfant dans une procédure judiciaire, représenter le mineur dans le cadre d'une succession, effectuer le placement de fonds lui revenant, ...). Durant l'année 2024, l'UDAF a eu la charge de 50 mesures mineurs. L'UDAF s'est vu confier l'exercice de 20 nouvelles mesures supplémentaires. Les mesures confiées par le Procureur de la République, concernent essentiellement des procédures civiles et pénales, nous accompagnons les mineurs dans cette douloureuse épreuve (audiences, rendez-vous avec les avocats). Nous suivons la procédure jusqu'à l'obtention d'éventuels dommages et intérêts et au placement de ces sommes jusqu'à la majorité du mineur. Nous observons que les missions sont de plus en plus étendues et les situations des mineurs toujours plus complexes dans leur gestion (successions multiples, patrimoine immobilier non entretenu voire mal géré, expertise des biens, fermage, mineurs proches de la majorité avec un accompagnement soutenu à réaliser avant leur prise de majorité, etc.).

Sur les 50 mesures exercées par L'UDAF, il n'est pas comptabilisé les mandats confiés à la fois par le procureur et le Juge des Tutelles des mineurs. Les mandats sont pourtant bien distincts.

Ces fins de mesures peuvent correspondre à des fins de mission, par exemple une désignation pour un procès pénal. S'il y a eu non-lieu la mesure prend fin, ou bien à la majorité du mineur pour lequel la mesure s'arrête.

Le travail auprès des mineurs nécessite une grande collaboration avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance et les différents partenaires sociaux du département.



LE SERVICE MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE AUX MAJEURS (MPJM)

Par Nadije LIKAJ Le 1/04/2025

Le service Protection Juridique des Majeurs de l'UDAF 04 existe depuis 1985 et n'a cessé de croître depuis des années tant en termes de nombre de salariés que du nombre de mesures suivies.

Le suivi des mesures de protection demande une technicité et un savoir de plus en plus particulier, car il s'agit d'accompagner les personnes protégées dans le cadre de mesures contraintes.

2024 a été l'année de refonte des outils d'évaluation du service mais également celle où le service a connu le plus grand nombre de désignation depuis plus de 10 ans.

Retour sur une année très riche au sein du service :

LES POINTS FORTS



Évolution de l'activité du service en 2024 :

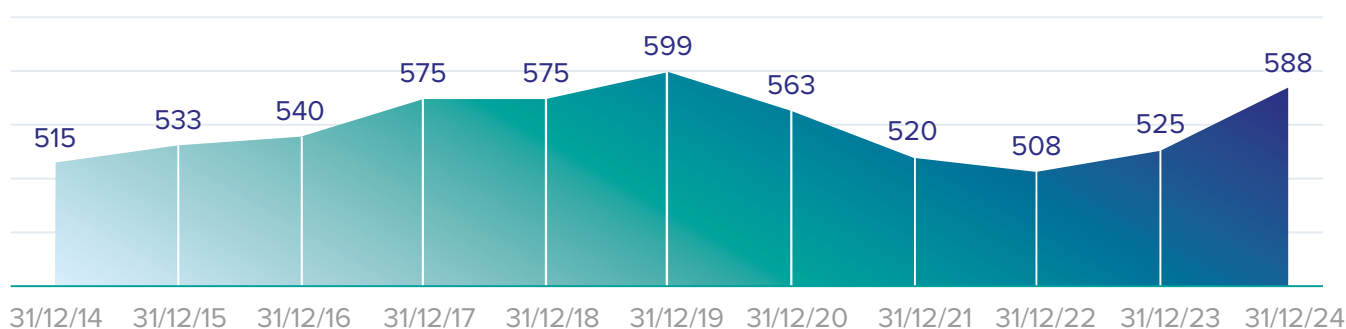
+ 12%
du nombre
de mesures exercées
sur le nombre total,
soit une augmentation
de + 63 mesures par
rapport à l'année
2023.

147
nouvelles
désignations en
2024 : + 39 par
rapport à l'année
2023

80
personnes sorties
de mesures :
58 décès, 2 mainlevées,
14 dessaisissements,
1 caducité, et 4 fins de
mission, 1 non lieu.

Au 31 décembre 2024 : 588 mesures étaient suivies par notre service PJM.

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE MESURES DE PROTECTION JURIDIQUE GÉRÉES AU 31 DÉCEMBRE DE 2014 À 2024



1 - Les Salariés du Service PJM

Ce service est composé de 25 salariés :

1	directeur (0.51 ETP)
1	cheffe de service et référente évaluation (1 ETP)
12	déléguées au service de protection juridique aux majeurs (11,2 ETP - dont une déléguée rattachée à la réalisation des inventaires de patrimoine, et qui bénéficie de missions liées à la gestion du patrimoine immobilier)
1	attachée juridique (1 ETP)
5	assistantes administratives (5,8 ETP)
3	comptables au service de protection juridique aux majeurs (l'une travaillant sur un temps partiel 0,80 ETP, l'autre sur 1 ETP, et la troisième à 0,5 ETP)

2 - Les Personnes bénéficiaires

Notre mission

Les personnes protégées de notre service sont placées au cœur de notre accompagnement et intervention. Elles sont et doivent être au centre du dispositif de protection juridique prononcé dans leur intérêt. Nous élaborons, à cet effet, en collaboration, un DIPM (Document Individuel de Protection des Majeurs), forme de support de projet reprenant les souhaits des personnes. Les pratiques professionnelles de notre service tutélaire doivent sans cesse s'adapter, être personnalisées et individualisées pour répondre spécifiquement à chacune des personnes protégées ceci dans l'objectif de rendre un service de qualité qui soit conforme aux attentes, besoins, choix des personnes protégées. Nous avons retenu les critères de répartition suivant :

Qui sont-elles ? Caractéristiques des personnes suivies :

Hommes / Femmes

588 personnes

étaient suivies au 31/12/2024

par notre service PJM,

constituées de :



279 femmes soit 47,5 %



309 hommes soit 52,5 %

Situation familiale



+ de 90 % sont célibataires, divorcés, veufs...

Et environ **10 %** sont en couple



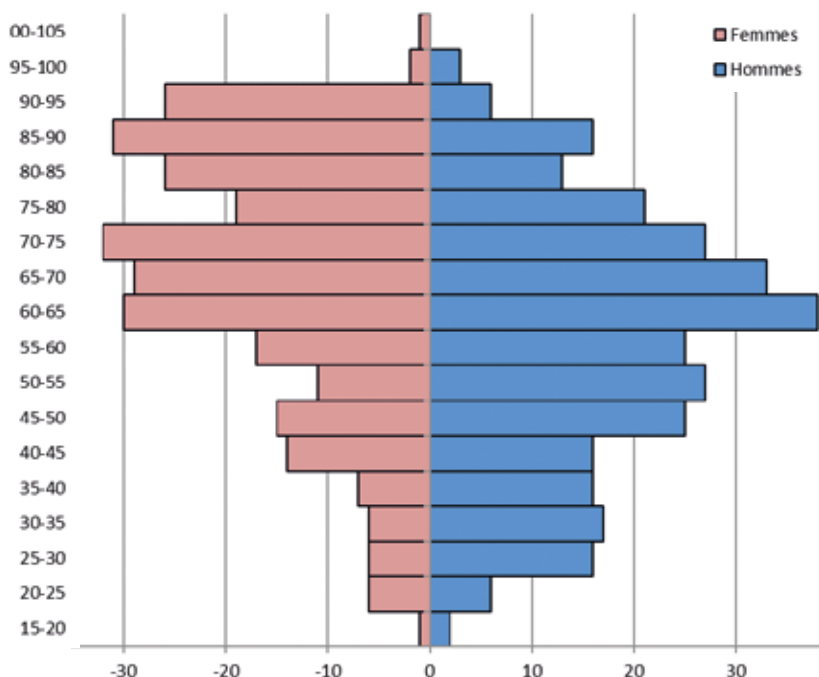
Répartition par type de résidence



59 % des personnes vivent à domicile



41 % en établissement



Si les communes les plus importantes du département regroupent un nombre plus important de personnes protégées suivies par notre service, il n'en demeure pas moins que beaucoup d'entre-elles vivent dans de petits villages ou hameaux éloignés. Il est constaté que le service gère de plus en plus de personnes très isolées.

3 - Répartition Géographique :



Des paroles de personnes protégées :

« A mon âge, je ne me sens pas de gérer »

« Je vis la mesure comme une aide, c'est pas une contrainte »

« Avant ça m'a aidé mais aujourd'hui c'est la honte ». « A l'extérieur c'est péjoratif ».
« Je suis jeune, j'ai besoin de liberté, j'ai pas envie de rester sous mesure » (*Personnes protégées en attente de main levée*)

« La bientraitance c'est être traité à notre juste valeur, être ouvert à nos projets, qu'ils trouvent une solution, dans l'ouverture »

« L'UDAF est comme un comptable :
il gère ta vie financière »

Ce qui fonctionne bien : « le sourire », « on est entendus », « on a des explications », « l'accueil est super, elles rappellent, elles aident »,

À améliorer en priorité : « joindre l'UDAF » mais « vous avez bien amélioré », « les toilettes à l'accueil et de l'eau ».

Conclusion de l'évaluation 2024 adressée aux pouvoirs publics au 1^{er} trimestre 2025 :

Appréciation générale

La direction, les professionnels et les personnes accompagnées se sont investis et mobilisés lors de l'évaluation. Nous remercions l'ensemble des personnes rencontrées pour leur accueil, leur disponibilité et la qualité des échanges.

La bientraitance est le socle de l'accompagnement au sein du service protection juridique des majeurs (SPJM) de l'UDAF 04.

Nous avons rencontré des professionnels bienveillants qui s'emploient à favoriser l'autonomie des personnes accompagnées au quotidien, qui veillent à s'inscrire dans une démarche inclusive à destination des bénéficiaires et qui développent des moyens et outils ayant pour but de garantir le respect des droits fondamentaux.

Les personnes accompagnées sont actrices de leur parcours. Elles sont associées à la co-construction du document individuel de protection des majeurs (DIPM), en définissant leurs propres objectifs à partir de leurs besoins et de leurs envies.

La direction et les professionnels sont engagés dans une démarche continue d'amélioration de la qualité au bénéfice des personnes accompagnées.

Les évaluateurs encouragent le service à poursuivre son plan d'actions, notamment concernant le développement de partenariats dans le domaine de la vie sociale.

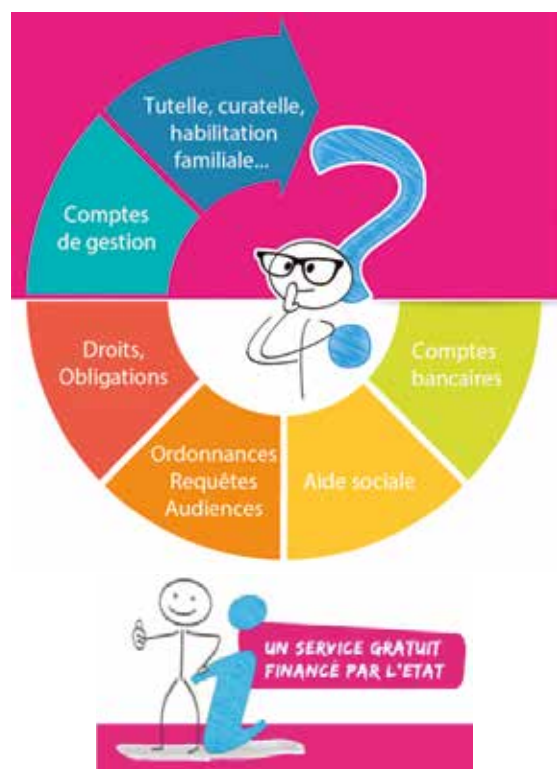
L'établissement est également encouragé à poursuivre la sensibilisation des professionnels sur le sujet de l'éducation et la prévention en santé.

Le Majeur protégé acteur de sa mesure de protection

TYPES D'ACTES	CURATELLE SIMPLE	CURATELLE RENFORCÉE	TUTELLE
Signer un bail	Personne seule	Personne seule	Tuteur
Résilier un bail	La personne + curateur + accord du Juge des Tutelles		Tuteur avec accord du Juge des Tutelles
Ouvrir une ligne (électrique, compteurs etc..)	Personne seule		Tuteur mais démarche possible par la personne
Acheter un logement	La personne + Curateur		Tuteur avec autorisation du Juge des Tutelles
Mettre un logement en location	La personne seule		Tuteur
Vendre son logement	La personne + curateur + accord du Juge des Tutelles	La personne + curateur + accord du Juge des Tutelles	Tuteur avec accord du Juge des Tutelles
Ouverture et clôture des comptes dans la banque ou la personne possède déjà des comptes	La personne + Curateur		La personne + tuteur
Ouvrir un compte dans une nouvelle banque	La personne + curateur + accord du Juge des Tutelles		La personne + Tuteur + accord du Juge des Tutelles
Effectuer un retrait sur un compte de placement	La personne + curateur		Tuteur avec accord du Juge des Tutelles
Faire une donation	La personne + curateur		La personne avec accord du Juge des Tutelles
Faire un testament	La personne seule		La personne avec autorisation du Juge des Tutelles
Prendre une assurance obsèques	La personne seule	La personne seule et le curateur valide selon le prix	La personne seule et le tuteur valide selon le prix
Prendre une assurance Décès	La personne seule	La personne seule et le curateur valide selon le prix	N'est pas possible
Accepter ou refuser une Succession	La personne + curateur		Tuteur mais si conflit ou difficulté il faut l'accord du Juge des Tutelles
Porter plainte, Saisir un avocat, Faire une demande d'Aide Juridictionnelle etc...	La personne seule		Le tuteur avec la personne
Se faire opérer	La personne seule	La personne seule	La personne si elle le peut accompagné du tuteur. Si la personne ne peut pas : Tuteur
Divorcer	La personne avec assistance du curateur pour la procédure		La personne avec le tuteur qui le représente pour la procédure
Démarches : CAF, MSA, CPAM	La personne seule		Le tuteur

LE SERVICE INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF 04) Par Lindie LIKAJ

Le service ISTF 04 a été créé d'un partenariat entre l'UDAF 04 et l'ATAHP. Nos deux associations se positionnent au cœur des préoccupations, des besoins et attentes des familles et de leur permettre d'accomplir leur devoir de solidarité familiale, en leur apportant soutien, écoute et information.



Il s'agit d'un service gratuit qui permet de délivrer une Information qui respecte les principes d'objectivité, d'impartialité, de neutralité (cf. article R. 215-17 du CASF), de confidentialité (à ce titre aucune archive nominative ne sera conservée), de respect des libertés individuelles, ainsi que les choix fondamentaux et la dignité de la personne (cf. Charte des droits et libertés de la personne protégée).

Ce service permet, de donner une réalité aux droits et besoins des tuteurs familiaux en vue d'être informés et soutenus dans l'exercice d'une mesure de protection juridique exercée auprès d'un proche.

155 personnes reçues en 2023 par le service
122 par l'UDAF 04

222 demandes traitées en 2024
par le service et 141 par l'UDAF 04.

La fréquentation en 2023 avait très nettement augmentée.

Durant l'année 2024, le service a connu une nouvelle fois une fréquentation en hausse. Les greffiers des deux tribunaux ainsi que les Juges ont relayé l'information auprès des tuteurs familiaux puisque sur 141 demandes, 90 personnes ont été orientées par l'espace judiciaire soit près de 60 %.

Sur les 141 demandes traitées par l'UDAF 04, 102 demandes ont fait l'objet de permanences téléphoniques et 37 personnes ont été reçues en rendez-vous présentiels.

Les permanences ont lieu :

- A l'UDAF 04 tous les lundis de 14h00 à 16h30
- A l'ATAHP tous les vendredis de 13h00 à 16h00 en 2025, le jour des permanences a changé les permanences ont lieu désormais le jeudi
- Au Tribunal Judiciaire de Digne-les-Bains le 2^e mercredi de chaque mois
- Au Tribunal de Proximité de Manosque tous les 1^{er} et 3^e mardi de chaque mois

→ www.tuteursfamiliaux-paca.fr

L'UDAF 04 a fait le choix d'envoyer automatiquement à la personne en charge de la mesure de protection, pour laquelle un subrogé a également été désigné la plaquette de l'ISTF afin que nous puissions expliquer les rôles de chacun dans l'exercice des mesures.

Nous nous sommes rendu compte que la neutralité du service apportait une base saine et dépassionnée de travail entre la personne en charge de la mesure et le subrogé désigné, très souvent par priorité familiale.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES DÉPLACÉES D'UKRAINE

Par Frédéric JAY

L'UDAF 04, a clôturé en 2024 l'accompagnement des personnes déplacées d'Ukraine débuté en avril 2022.



Outre les démarches pour lesquelles nous accompagnons les personnes l'objectif est de permettre le transfert des baux au profit des personnes afin qu'elles en deviennent titulaires. Notre action vise à rappeler les engagements des personnes en matière :

- D'ouverture de droits et de régularité de leur situation,
- D'apprentissage de la langue,
- D'inscription à France Travail et de recherche active d'emploi,
- De scolarisation des enfants.

La question du parcours d'accompagnement des personnes se pose dans le cadre de ce dispositif ainsi que de leur volonté de s'intégrer sur le territoire. Le frein principal réside dans les capacités d'apprentissage ou de maîtrise de la langue.

HÉBERGEMENT CITOYEN

2 adultes accompagnés.

Fin de la mission fin du 1^{er} trimestre 2024

IML (INTERMÉDIATION LOCATIVE)

8 familles ont fait l'objet d'un glissement de bail en 2024.

Au total ce sont 20 familles qui ont été concernées dans le département par cette démarche. Nous avons accompagné les glissements de baux aussi bien avec les bailleurs privés que publics.

HÉBERGEMENT CITOYEN	INTERMÉDIATION LOCATIVE
Total année 2024	Total année 2024
Adultes : 2	Adultes : 23
Enfants : 0	Enfants : 15
Total : 2 personnes	Total : 38 personnes
Suivis hébergement citoyen : 2	Nombre IML : 15
Terme au 1er trimestre 2024	Départs volontaires ou glissements de baux organisés tout au long du 1er semestre 2024.

Bilan global :

20 familles représentant plus de 50 personnes accompagnées dont +/- 20 familles.

HABITAT INCLUSIF

Par Frédéric JAY

Ce projet conventionné avec le Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence a en effet pour objet le déploiement du dispositif d'habitat inclusif dénommé « Appartements collés » destinés à 6 personnes souffrant d'un handicap psychique, à RIEZ. L'habitat inclusif représente une solution alternative qui laisse la possibilité de choisir de vivre chez soi, dans un logement ordinaire, selon 3 critères :

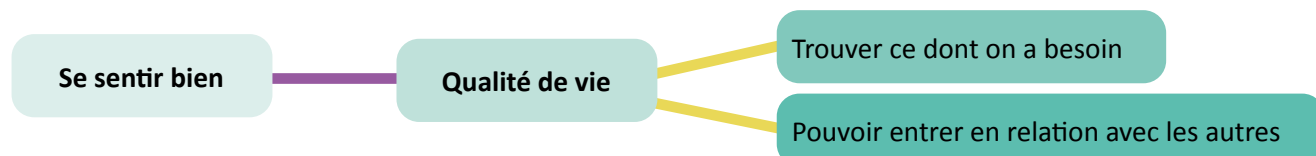
- Consentir à partager son lieu de vie avec d'autres personnes ou chacun dispose de son intimité tout en partageant des temps et des espaces de vie en commun,
- Être accompagné dans sa vie quotidienne par des professionnels qui veillent et contribuent au bien-être de chacun mais aussi au bon déroulement de la cohabitation,
- Vivre dans un logement inséré dans la vie locale, le village, le quartier. Disposer de commerce et de services publics à proximité, d'un voisinage qui est essentiel à la vie citoyenne,
- Un bail de location au sein d'un même ensemble comprenant 4 appartements (2 T2 et 2 T3) et une salle commune (avec cuisine, terrasse et accès jardin) a été conclu en vue de répondre au dispositif d'habitat inclusif.

L'ensemble est meublé et des baux de sous-location souscrits avec chaque résident.

Les copilotes : Quatre femmes et deux hommes de 29 à 62 ans ont intégré les « appartements collés » créant ainsi une mixité générationnelle. Sur les six personnes accompagnées en 2024, cinq d'entre elles bénéficient d'une mesure de protection juridique.



L'ensemble accompagné par une coordinatrice / animatrice et un animateur à la vie sociale permet un équilibre familial et social avec des familles plus sereines, une vie personnelle retrouvée et une vie sociale renouvelée.





LE POINT CONSEIL BUDGET (PCB)

Par Frédéric JAY

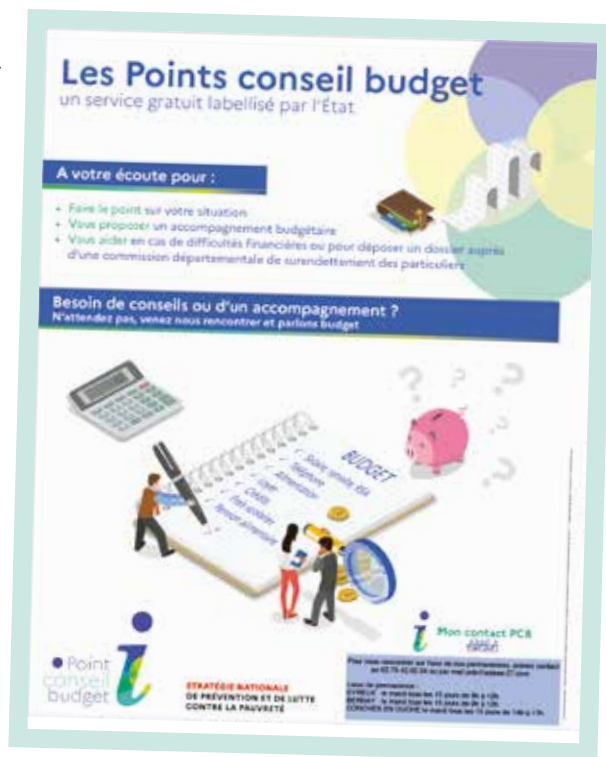
L'Udaf 04 retenu dans sa mise en œuvre a conventionné avec les services de l'État pour la période 2023 - 2025.

Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté. Il permet de prévenir les situations de mal endettement, de surendettement et d'accompagner les personnes dans la gestion de leur budget et de renforcer l'efficacité de la procédure de surendettement par un accompagnement social personnalisé.

3 permanences mensuelles sont organisées à Digne les Bains, (demi-journée) et une permanence mensuelle (journée complète) à Barcelonnette. Des actions collectives sont aussi prévues en animation sur le territoire.

Nombre de personnes reçues au cours de l'année :

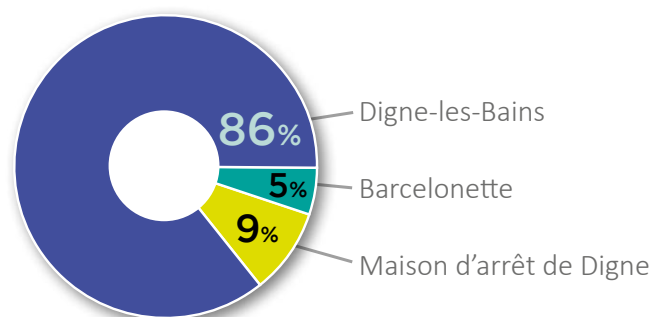
plus de 80 personnes
dont 36 hommes, 39 femmes et 5 couples.



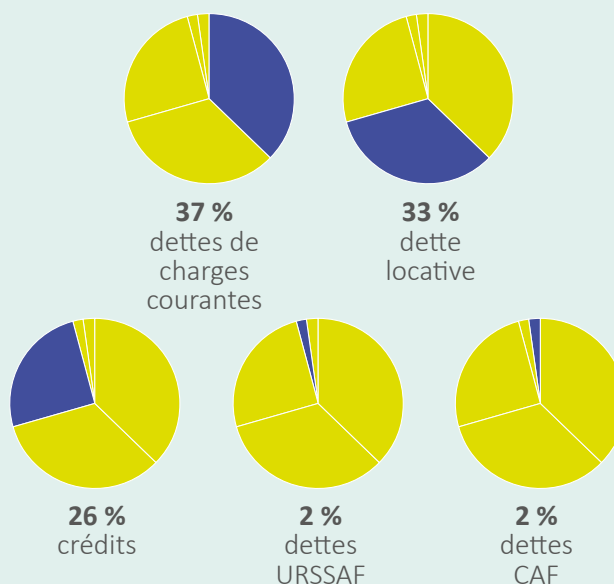
Nombre de personnes suivies au cours de l'année



Nombre de personnes reçues aux différentes permanences



Natures des dettes



ACCOMPAGNEMENT VERS ET DANS LE LOGEMENT (AVDL)

Par Frédéric JAY

L'AVDL. Le projet initié par l'UDAF favorise l'insertion dans le logement des personnes en proie à des difficultés d'ordre social ou économique a été retenu.

L'AVDL s'organise auprès des personnes et des familles qui ne peuvent pas accéder sans aide à un logement ordinaire. Cette mesure est un outil fondamental dans l'accès au logement le plus rapidement possible et le maintien dans le logement ordinaire qui est une priorité de l'action publique.

L'UDAF ainsi été retenue pour trois types de mesures :

- l'AVDL léger dit « maintien dans les lieux »,
- l'AVDL moyen « relogement parc social »,
- l'AVDL approfondi « relogement parc privé ».

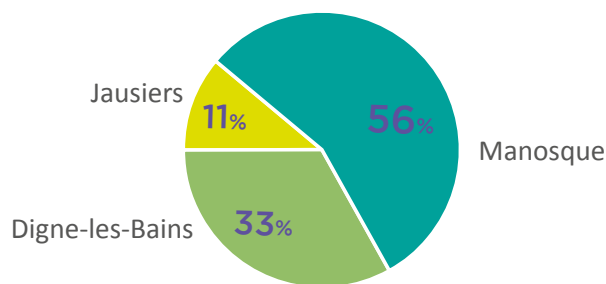
En 2024, l'activité a été reconduite de 7 à 12 mesures.

10 demandes d'accompagnement AVDL

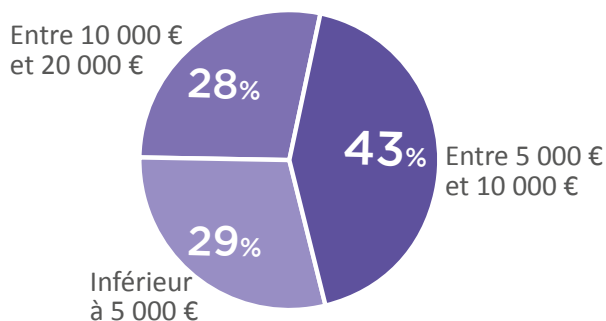
Répartition géographique



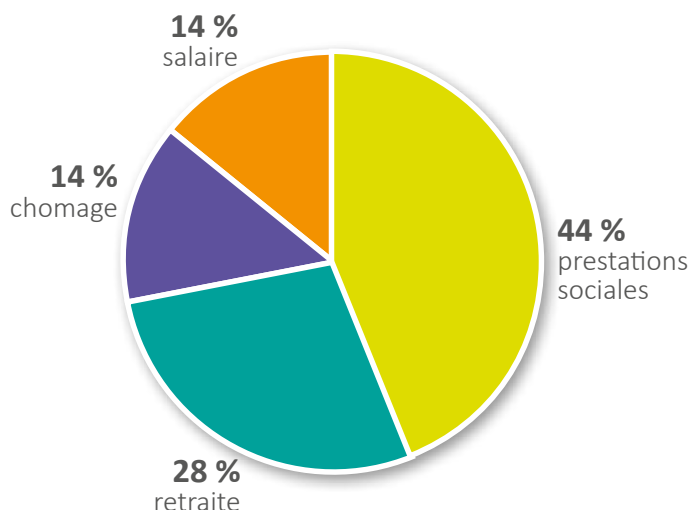
Typographie des personnes accompagnées



Endettement des personnes accompagnées



Ressources des personnes accompagnées



Les Bénéfices de l'accompagnement

Nous arrivons très souvent en dernier ressort, les ménages ont vu de nombreux travailleurs sociaux et nous devons prendre le temps d'expliquer notre rôle, nous en distinguons dans notre accompagnement pour, par la suite, créer une relation éducative qui va permettre de mener à bien cette mission. Les ménages qui se saisissent de cet appui permettent une sortie positive assez rapide du dispositif.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau élu le 13/06/2024

Présidente CA du 02/10/2024 DUVAL Gilberte ADCS-FAVEC Désignée	Vice-Président CA du 02/10/2024 FERETTI Alain Association Familiale des Alpes-de-Haute- Provence Élu	Trésorière CA du 02/10/2024 PARADISO Valérie Association Familiales des Augiers Élue	Trésorière adjointe CA du 02/10/2024 FRISON Michelle Cœur Lavande Élue	Secrétaire générale CA du 02/10/2024 MARCONCINI Chantal APF France Handicap Élue
---	---	--	---	---

Les administrateurs/trices

Administrateur DUBOUCHET Daniel ADMR Peyruis Élu	Administrateur ELKHALFI Mohammed Point rencontre Élu	Secrétaire générale CA du 15/06/2022 KERJEAN Jackie APF France Handicap Désignée	Administratrice PAGNACCO Isabelle Cœur Lavande Élue	Administrateur SHINAWI Nidal Les Canaillous Élu
Administrateur STAS Gérald Cœur Lavande Élu	Administrateur TRIPODI Jean Cœur Lavande Désigné			

LES ASSOCIATIONS FAMILIALES ADHÉRENTES

MOUVEMENTS FAMILIAUX NATIONAUX À RECRUTEMENT GÉNÉRAL



À Cœur Ouvert
Association Familiale Protéctorale
Des Alpes de Haute Provence

AF A cœur ouvert

Chemin du Griotel - 04310 PEYRUIS

Tél: 06.87.35.86.07 / afpacoeuouvert@gmail.com

MOUVEMENTS FAMILIAUX NATIONAUX À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE



ENFANCE et FAMILLES D'ADOPTION des A.H.P.(EFA 04)

c/o UDAF 04
Le Florilège - 39 Bd Victor Hugo
04000 DIGNE-LES-BAINS
contact@efa04.org



Asso Dép. Des conjoints survivants et parents d'orphelins (ADCS - FAVEC 04)

Centre Desmichels - salle 13 - 1^{er} étage
04000 DIGNE-LES-BAINS
Tél: 06 24 35 14 39



APF - France Handicap - Territoire des Alpes 04-05

c/o SAVS SAMSAH, Bat E, l'Éco-Forum -
04100 MANOSQUE
Tél: 04 92 71 74 50 ou 06 85 55 32 95 /
dd.04@apf.asso.fr

MOUVEMENTS FAMILIAUX NATIONAUX À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE

 ADMR Avenir Familles 04 4 Avenue Demontzey - 04000 DIGNE-LES-BAINS Tél: 04.92.34.55.58 mandataire@admr04.org	ADMR ANNOT Le Campus - Place du Germe - 04240 ANNOT Tél: 04.92.83.29.23 - 04.92.83.30.83 contact@admr-annot.org
ADMR BANON Place de la République - 04150 BANON Tél: 04.92.73.21.46 / admr.banon@orange.fr	ADMR BARRÊME La Condamine - 04330 BARRÊME Tél: 04.92.37.20.85 / admrbarreme@orange.fr
ADMR CASTELLANE 126 Avenue Frédéric Mistral 04120 CASTELLANE Tél: 04.92.83.77.19 admr.castellane@wanadoo.fr	ADMR Canton d'ENTREVAUX Mairie – Place Charles Panier - 04320 ENTREVAUX Tél: 04.93.05.44.45 - 06.67.18.61.52 / admr.entrevaux@free.fr
ADMR DUYES BLÉONE Rue de Provence - 04510 MIRABEAU Tél: 04.92.34.89.31 admr.duyes-bleone@orange.fr	ADMR HAUTE VALLÉE DE L'UBAYE Mairie - 04850 JAUSIERS Tél: 06.70.66.12.80 / admrhauteubaye@hotmail.fr
ADMR MALIJAI Mairie – Le Château - 04350 MALIJAI Tél: 06.31.94.75.06 ou 09.62.66.42.31 asso.admr.malijai@orange.fr	ADMR PAYS DU VERDON 2 rue du Dr Maurice Chaupin - 04210 VALENTOLE Tél: 09.61.26.26.89 asso.valensole@admr04.org
ADMR ORAISON 26 Rue Elie Louis Julien - 04700 ORAISON Tél: 04.92.78.78.45 (tel + fax) ou 09.64.36.69.67 / admroraizon@wanadoo.fr	ADMR PEYRUIS 2 Place des Platanes - 04310 PEYRUIS Tél: 04 92 68 07 91 admr.peyruis@admr04.org
ADMR CERESTE FORCALQUIER Rue du Bicentenaire - 04280 CERESTE Tél: 04.92.79.01.40 admr.cereste@orange.fr	ADMR SEYNE LES ALPES 2 place du Couvent - 04140 SEYNE-LES-ALPES Tél: 04.92.31.48.09 / asadmr@wanadoo.fr
ADMR SAINT ANDRÉ LES ALPES Maison des services - Route de Nice - 04170 SAINT-ANDRÉ-LES-ALPES Tél: 04.92.89.16.98 (tel + fax) admr04@orange.fr	ADMR SISTERON Mairie de Sisteron - Place de la République 04200 SISTERON Tél: 06 73 55 86 15 - Standard mairie : 04 92 61 00 37 / admr.sisteron@admr04.org
ADMR VALLÉE DE L'UBAYE 48 rue Manuel - 04400 BARCELONNETTE Tél: 04.92.35.21.03 admr.barcelo@orange.fr	

MOUVEMENTS FAMILIAUX NATIONAUX INDÉPENDANTS (OU NON FÉDÉRÉS)

Associations fédérées (Fédération nationale non agréée Unaf)

	JALMALV Maison des Associations - Centre Desmichels - 04000 DIGNE-LES-BAINS Tél: 06 41 32 50 07 jalmalv04@wanadoo.fr
---	--

MOUVEMENTS FAMILIAUX NATIONAUX INDÉPENDANTS (OU NON FÉDÉRÉS)

	LES FRUITS DE LA PASSION Avenue des Pénitents 04190 LES MÉES Tél: 04.92.34.06.79 creche.passion@free.fr		LES LUTINS École de Cereste, Bd Victor Hugo - 04280 CERESTE Tél: 04.92.78.53.62 creche.les.lutins@orange.fr
	LES MARMOT'S 10 Rue Maurin 04400 BARCELONNETTE Tél: 04.92.81.28.03 lesmarmots403@orange.fr		Crèche LES MARMOTTES 5, place Charles Audiffred 04850 JAUSIERS Tél: 04 92 68 13 60/ assocrechelesmarmottes@gmail.com
	LES PETITS PLUS Quartier Clubières 04600 SAINT AUBAN Tél: 04.92.64.25.21 plus04@orange.fr		POMME D'API La Trinquie d'Isnard Appt N°65 04100 MANOSQUE Tél: 04.92.87.23.76 (tel + fax) pommedapi@bbox.fr
	LA RUCHE Maison de l'Enfance - Quartier du Barri - 04140 SEYNE-LES-ALPES Tél: 04.92.35.19.96 laruche.creche@gmail.com		LES CANAILLOUS 4 Place du Pôle Enfance 04290 VOLONNE Tél: 04.92.62.67.60 (tel + fax) creche-canaillois@orange.fr
	LE JARDIN ENCHANTE Le Château des Sieyes - Av. Georges Pompidou - La Sèbe 04000 DIGNE-LES-BAINS Tél: 04.92.32.03.94 (tel) lejardin-enchante@orange.fr		LA MAISON DE LA FAMILLE DES AHP Crèche Multi-accueil « La Maisonnée » HLM Les Augiers 04000 DIGNE-LES-BAINS Tél: 04.92.32.08.04 secretariat_mdff@orange.fr creche_la_maisonnee@orange.fr
	LES LUTINS CERESTAINS École de Cereste- Bd Victor Hugo - 04280 CERESTE leslutinscerestains@gmail.com		Association Familiale d'ALLOS C/o BARRE – BESNARD Sylvie N°122 Impasse des Genets - Chalet Les Clarines - 04260 ALLOS Tél: 04.92.83.06.47
	Point Rencontre 11 Place du Commerce 04160 CHÂTEAU ARNOUX Tél: 04.92.64.38.05 secretariat@pointrencontre04.fr		AFTC 04-05 C/o Gem ma vie - Espace Mirabeau Hall E - 04100 MANOSQUE
	Association Familiale des AUGIERS Centre Desmichels – Boulevard Martin Bret - 04000 DIGNE-LES-BAINS Tél: 04.92.34.71.10 / 06.72.93.75.92 afa.augiers04@gmail.com		Association Familiale des AHP C/o UDAF 04 Le Florilège - 39 Bd Victor Hugo - 04000 DIGNE-LES-BAINS
	La Maison de la Famille en Pays de Forcalquier - Place Saint Michel - 04300 FORCALQUIER Tél: 04.92.75.38.03 / maisondefamilleforcalquier@ proton.me		CŒUR LAVANDE Siège administratif : 13 Allée des fontainiers 04000 DIGNE LES BAINS La Pitchounette – 7 rue de Provence - 04000 DIGNE-LES-BAINS Tél: 04.92.36.15.11 association@coeurlavande.fr

FÉDÉRATIONS

	ALPE ACEPP 04 4 place du commerce 04160 CHÂTEAU-ARNOUX Tél: 04.92.34.52.97 (tel+fax) acepp04@asso-alpe.fr		FDADMR 4 Avenue Demontzey 04000 DIGNE-LES-BAINS Tél: 04.92.34.07.75 federation.admr04@orange.fr
---	--	---	--

GROUPEMENTS FAMILIAUX ASSOCIÉS

	Unafam 04 Maison de la famille - Place St Michel - 04300 FORCALQUIER Tél: 04.92.72.53.36 / 07.67.18.66.88 04@unafam.org
---	--



**Union Départementale des Associations
Familiales des Alpes-de-Haute-Provence**

39, Boulevard Victor Hugo

04 000 Digne-les-Bains

Tél: 04 92 30 57 10 / Fax: 04 92 30 57 14

Email : institution@udaf04.fr

ou pjm@udaf04.fr (service protection juridique)

 www.facebook.com/udaf04

 www.udaf04.fr

UN GRAND MERCI À TOUS LES BÉNÉVOLES ET SALARIÉS
QUI S'ENGAGENT, AU QUOTIDIEN, AU SEIN DE L'UDAF 04,
DANS LES DIFFÉRENTES ACTIONS ET MANIFESTATIONS PORTÉES
POUR ET DANS L'INTÉRÊT DES FAMILLES DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE